



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

FICHE DE PENALITE

Stade Roland Garros
2 Avenue Gordon Bennett
75016 PARIS

Epreuve : _____

Lieu : _____

Ligue : _____ Date : _____

j
o
u
e
u
r

Nom : _____ Prénom : _____ Classement : _____
Nationalité : _____ Ligue : _____ Numéro de licence : _____
Adresse : _____

Juge-Arbitre - Nom : _____ Prénom _____

Adresse : _____

COMPTE-RENDU DETAILLE DES FAITS

COMMENTAIRES DU JUGE-ARBITRE

DECISION DU JUGE-ARBITRE

DATE ET SIGNATURE DU
JUGE-ARBITRE

Nombre de pièces jointes s'il y a lieu :

QUE FAIRE DE CES QUATRE VOLETS ?

Le volet numéro 1 est le document officiel par lequel est saisie la juridiction compétente ; les volets numéros 2, 3 et 4 constituent des copies pour information.

Joueurs de Première Série ou de Deuxième Série A (classements promotion et négatifs), ou joueurs étrangers de tous classements

Adresser :

- * le volet numéro 1 à la F.F.T, pour saisine de la Commission Fédérale des Litiges, FFT Commission Fédérale des Litiges - Stade Roland-Garros - 2, avenue Gordon-Bennett - 75016 PARIS - Tél. : 01 47 43 48 00 - Fax : 01 47 43 45 80 - e-mail : fft@fft.fr
- * le volet numéro 2, pour information, à la ligue dans laquelle s'est déroulée l'épreuve,
- * le volet numéro 3, pour information, à la ligue du joueur, ou à la F.F.T. si c'est elle qui lui a délivré sa licence,
- * le volet numéro 4 au joueur, pour information.

Joueurs Français classés à 0 et en-dessous, ou Non Classés

Adresser :

- * le volet numéro 1 à la ligue dans laquelle s'est déroulée l'épreuve, pour saisine de sa Commission des Litiges,
- * le volet numéro 2, pour information, F.F.T, (Commission Fédérale des Litiges),
- * le volet numéro 3, pour information, à la ligue du joueur, ou à la F.F.T si c'est elle qui lui a délivré sa licence,
- * le volet numéro 4 au joueur, pour information.